



CHSCT du 22 mai 2014 Déclaration FSU

Madame la présidente du CHSCT, mesdames et messieurs,

Je vais tenter aujourd'hui de faire un bilan de notre action tout au long de cette année.

Mais auparavant, je voudrais citer - une fois n'est pas coutume - les propos de notre rectrice nouvellement installée, tenus lors de sa conférence de presse : Béatrice Gille dit vouloir développer l'attractivité de l'académie de Créteil dans le monde enseignant, ce qui demande selon elle un vrai travail de ressources humaines, pour définir ce qui peut attirer les personnels et quel accompagnement assurer aux enseignants pendant leur formation. Il faut, toujours selon madame Gille, que l'enseignant se sente accueilli dans ses conditions de vie et ses conditions d'exercice.

La FSU salue ces propos qui, nous l'espérons, ne resteront pas lettre morte. Car dans chacune des instances dans lesquelles la FSU représente les personnels de l'académie et du département, nous avons, au cours de nos longues déclarations liminaires, expliqué qu'il fallait de façon urgente accroître l'attractivité de l'académie, mais aussi de certaines zones de notre département. Il en va pour nous de l'avenir des jeunes seine et marnais et franciliens.

Revenons à cette instance du CHSCT, à ce fonctionnement encore perfectible qui est le nôtre, mais dont nous voulons souligner les avancées qu'il faudra poursuivre, en surmontant les quelques écueils qui jalonnent encore notre parcours.

Nous voudrions souligner en premier lieu la qualité des échanges avec [REDACTED] qui facilite et rend notre coopération réellement efficace, ainsi que la disponibilité de chacun des acteurs qui siègent dans cette instance. La rapidité avec laquelle les PV sont maintenant retranscrits permet d'assurer un réel suivi des travaux et des propositions du CHSCT.

Néanmoins, nous y reviendrons, nous ne pouvons accepter que les propos d'un représentant du personnel aient été retirés au motif que la médecine de prévention des personnels administratifs concernerait le CHSCT académique. Il n'en n'est rien, le CHSCT départemental a bien compétence sur les personnels administratifs du département, même s'ils doivent se rendre au rectorat pour consulter leur médecin de prévention.

Nous constatons que la dernière proposition formulée n'a pas été prise en compte. Nous vous la rappelons « en tant que représentant des personnels, [REDACTED] demande que les conséquences des RPS soient prises en charge en priorité par la médecine de prévention académique au regard de la récente législation particulièrement pour les personnels administratifs, et nous demandons également que dans ce cadre, un agent puisse bénéficier d'une deuxième consultation par un autre médecin de prévention du rectorat s'il estime qu'il n'a pas été suffisamment entendu ».

Nous rappelons que nous avons maintes fois ici dénoncé le manque de médecins dans notre académie, et aussi le manque de formation à l'évolution des missions, notamment l'approche des risques psycho sociaux. C'est pourquoi nos remarques n'ont d'autre but que d'améliorer l'écoute et la prise en charge de nos collègues.

Nous nous félicitons pour la qualité du travail d'analyse menée collectivement autour du DUER dans les écoles. Nous ne pensions pas parvenir à une mise en œuvre dès cette année. Il faut saluer ici également l'investissement de nos collègues assistants de prévention directement concernés. Pour autant, force est de constater que nos collègues, dans leur grande majorité, ne se sont pas appropriés le DUER comme l'outil qui leur permet d'analyser et d'améliorer leurs conditions de travail, ce qui est regrettable. A cela une raison au moins : nous dénonçons depuis longtemps déjà la charge de travail des directeurs d'écoles qui ne cessent de s'alourdir ... or, le temps de formation que cette instance avait décidé d'octroyer au directeur, dans un premier temps, puis aux équipes enseignantes dans un second temps, a été réduit à portion congrue, remisant dans le même temps le DUER, au rang des multiples « paperasseries chronophages » dont notre administration a le secret.

Nous continuons de penser que tous nos collègues ont besoin de temps de formation, pour s'approprier et mettre en œuvre une véritable culture de la santé au travail. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande en terme de temps de formation à la santé et la sécurité au travail autour du DUER.

Nous pouvons aussi nous féliciter du travail mené lors des visites d'établissement. Il nous reste à encore à faire connaître et reconnaître cette mission du CHSCT. Ceci afin de lever les ambiguïtés qui se font jour à l'annonce d'une visite : s'agit il d'une inspection ? Voire d'une sanction ? La visite a-t-elle été demandée par les représentants du personnel de l'établissement ? Cette méconnaissance de nos travaux envenime souvent l'ambiance de travail avant, mais aussi après la visite.

Pour finir, la réflexion récemment amorcée sur les risques psycho sociaux, nous laisse augurer d'un travail de longue haleine qui nous permettra- nous l'escomptons bien- de passer de l'analyse des conditions de travail à une politique de bien être au travail.

Je vous remercie.